

Budget prévisionnel pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle

En cas d'octroi d'une subvention exceptionnelle, l'association devra obligatoirement fournir un bilan financier accompagné des factures dans le cas de travaux ou d'acquisition de matériel

CHARGES	MONTANT (2)	PRODUITS (1)	MONTANT (2)
Charges spécifiques à l'action		1 - Ressources propres	1 700 €
Achats		2 - Subventions demandées	
Prestations de services	12 000 €	Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))€
Matières et fournitures	3 000 €€
	€
Services extérieurs		Région(s) :	
Locations	700 €	1 000 €
Entretien€	Département(s) :	
Assurances€	2 000 €
Autres services extérieurs		Commune(s) :	
Honoraires€	Communes partenaires	3 000 €
Publicité	500 €	Bénévolat€
Déplacements, missions	1 100 €€
		CNASEA (emplois aidés)€
Charges de personnel		Autres recettes attendues (précisez)	
Salaires et charges€	Mécénat & Sponsoring	2 500 €
Frais généraux€	Buvette	1 000 €
		Participation équipes	3 000 €
		Tombola	3 000 €
		Demande(s) de financement communautaire€
		3 - Ressources indirectes affectées€
COUT TOTAL DU PROJET	17 200 €	TOTAL DES RECETTES	17 200 €
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature€	Bénévolat	5000 €
Mise à disposition gratuite des biens et prestations€	Prestations en nature€
Personnel bénévole	5 000 €	Dons en nature€
TOTAL	22 200 €	TOTAL	22 200 €

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de **2000 €**

- (1) L'attestation du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
- (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros